



CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION COBALT PROJECT SA

(Dernière mise à jour 17.11.2017)

1. Le joueur comprend que les présentes conditions générales sont de la plus haute importance. En procédant à son inscription, **il atteste les avoir lues, comprises et acceptées dans leur intégralité.**
2. Le jeu *Cobalt Project*® est un jeu/sport de marquage de type paintball/airsoft, il comporte certains risques que le joueur accepte en toute conscience.
3. Le joueur déclare être en bonne santé et tout à fait apte à participer à l'activité envisagée. Dans le doute, il s'en sera préalablement assuré auprès d'un médecin.
4. L'impact des billes sur le corps peut provoquer des douleurs et des blessures telles qu'hématomes et plaies. Ce risque fait partie intégrante du jeu, le joueur l'accepte et s'engage à porter son casque de protection en tout temps sur la zone de jeu.
5. Le joueur est conscient qu'il s'apprête à évoluer sur un terrain par endroit escarpé et parsemé d'obstacles. Des chutes sont possibles et de ces chutes peuvent résulter foulures, fractures, entorses, contusions et autres blessures de ce type. Le joueur accepte ce risque et libère *Cobalt Project SA* de toute responsabilité à cet égard.
6. Le joueur s'engage à bien écouter et comprendre les règles de sécurité et de jeu expliquées par le responsable de jeu et/ou les supports visuels mis en place. Le joueur ne s'engagera pas dans le jeu sans être sûr d'avoir bien assimilé ces règles. Il est conseillé de bien les visionnées sur nos supports en ligne AVANT de se rendre sur place.
7. Comme l'exige la loi, le joueur accepte de faire l'objet d'un enregistrement de profil avant sa première participation. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de Cobalt Project SA ou des autorités.
8. Le joueur est personnellement responsable pour toute perte, casse, ou vol de matériel de jeu et équipement mis à sa disposition par Cobalt Project SA. Toute perte, casse ou vol lui sera facturé directement selon les tarifs en vigueur. Le joueur s'engage à régler ces frais immédiatement après la fin de la partie à laquelle il aura participé.
9. La radio mise à disposition gratuitement durant le jeu n'est pas obligatoire. Si je choisis de la prendre je l'assume. Si je la perds ou la casse j'accepte de payer le montant de CHF 150.- à Cobalt Project SA à titre de dédommagement. Il en va de même avec le COSMOB (module informatique embarqué). La valeur du COSMOB est de CHF 350.-.
10. Les personnes jugées à risque pour elles-mêmes ou pour les autres (ébrioité, violence, mauvais comportement, ou non-respect des règles de sécurité et de jeu) peuvent se voir refuser l'entrée au jeu ou pourront en être exclus sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.
11. Le joueur s'engage à faire preuve de **fairplay et de respect** envers les autres participants. En tout temps, chaque joueur est passible d'une exclusion immédiate et définitive du jeu en cas de non-respect des présentes conditions.
12. *Cobalt Project SA* fournit des visières en plexiglass sur les grilles intégrales de protection et recommande vivement de les porter. Le joueur peut choisir en tout temps de retirer la visière en plexiglass mais déclare le faire à mes propres risques et périls. En effet de la poussière, des fragments ou encore de la gélatine de bille pourrait entrer en contact avec mes yeux et provoquer des irritations



voire des lésions plus ou moins importantes de la cornée. Le joueur décharge Cobalt Project SA de toute responsabilité quant à ce choix.

13. Pour les messieurs, **nous ne fournissons pas** de coquilles de protection pour les parties génitales. Elles ne sont pas obligatoires. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir avec votre propre coquille. Pour les dames, nous fournissons des gilets de protection pour le torse.
14. Afin de garantir la sécurité de tous, *Cobalt Project SA* se réserve le droit de tester l'**état d'ébriété** de certains joueurs. Dans le cas où le test se révélerait supérieur à 0.8 g/°°, le joueur se verra interdit de jeu sans remboursement possible.
15. **CONDITIONS D'ANNULATION:** Une fois une réservation faite et confirmée par le paiement total ou partiel en ligne, par mail ou par téléphone, cette dernière est réputée définitive et **non remboursable en espèces**. Ainsi, en cas d'annulation ou de changement de la réservation **72h** avant le début de la partie réservée, le client se voit créditer un **bon d'une valeur égale** au montant qu'il aura payé lors de sa réservation. Il pourra alors réserver ultérieurement en utilisant ce crédit. En dessous de 72h, le crédit n'est plus accordé.
16. **Nous conseillons à nos joueurs d'être assuré dans le cas où la maladie ou l'accident l'empêcherait de venir jouer une partie réservée** car, même dans ce cas, le remboursement en espèce n'est pas possible.
17. Création d'un profil joueur : En créant un profil joueur, ce dernier s'engage à ne fournir que des informations exactes et précises sur son identité, son adresse et les moyens de le contacter. Toute fraude peut entraîner l'exclusion définitive du joueur et l'annulation de son compte/profil joueur à son arrivée lors de la vérification d'identité
18. La présentation d'une pièce d'identité valable est obligatoire à l'arrivée des joueurs sur place, le jour du jeu.
19. Cobalt Project SA dispose d'un bar/restaurant, **toute boisson et nourriture amenée de l'extérieur sont strictement interdites**. Cependant, lors d'événements privés, un droit de bouchon est applicable.
20. Selon le nombre de Gamers, la map peut être réduite d'un 1/3 environ dans le but d'augmenter l'intérêt et l'expérience du jeu.
21. Le système de jeu repose sur une infrastructure informatique. En cas de panne du réseau (informatique ou électrique) les joueurs acceptent que le mode de jeu soit modifié. Aucun remboursement ne peut être exigé dans ce cas.
22. Les effets personnels perdus ou égarés sont conservés 15 jours dans une malle au vestiaire de *Cobalt Project SA*. Au-delà de 15 jours, *Cobalt Project SA* se réserve le droit de remettre ces effets à des œuvres caritatives. Les joueurs ayant oublié des effets personnels sont invités à s'annoncer par mail ou par téléphone la veille du jour où ils comptent venir les chercher. Pour des raisons logistiques et au vu du nombre d'effets perdus ou oubliés, ces derniers ne peuvent pas être renvoyés par la poste.